

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: . . . 30 c.
Faits divers: . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LÉVY et C^o, 24, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.50
Un an. . . 50.50
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

1^{er} JUIN
3 0/0. 67 95
4 1/2. 97 00
Emprunts (5 0/0). 104 95

2 JUIN
(Services gouvernemental)
3 0/0. 67 55
4 1/2. 97 00
Emprunts (5 0/0). 104 70

(Services particulier du Journal de Roubaix):

Actions	Banque de France	3675 00
	Société générale	515 00
	Crédit foncier de France	647 00
	Chemins autrichiens	532 00
	Lyon	962 00
	Est	588 00
	Océan	642 00
	Nord	1257 00
	Midi	755 00
	Suez	685 00
6 0/0	Péruvien	19 1/2
Actions	Banque ottomane (ancienne)	348 00
	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour		25 25 00
Crédit Mobilier		145 00
Turc		12 70

DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix
New-York, 2 juin.
Change sur Londres: 4.87 0/0; change sur Paris, 514 1/4.
Valeur de l'or, 112 5/8.
Café good fair, (la livre) 16 7/8.
Café good cargoes, (la livre) 17 1/8.
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schladenderhaufen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau Grynempez:
Havre, 2 juin.
Cotons: Ventes 400 b. Marché calme, Demande modérée, prix soutenus.

Liverpool, 2 juin.
Cotons: Ventes 8,000 b. Marché sans changement.

New-York, 2 juin.
Cotons: 11 7/8.
Recettes de 6 jours 11,000 b.

(Dépêches affilées à la Bourse de Roubaix):
Liverpool, 2 juin.
Cotons: Ventes 8000 balles, Jumel blanc 6 1/2; livrable, baisse.

Havre, 2 juin.
Cotons: Ventes 300 b. Marché calme, New-York, 2 juin.
Cotons: 11 7/8.
Recettes 11,000 b.

ROUBAIX 2 JUIN 1876.

Bulletin du jour

Le Sénat se montre bon enfant envers la Chambre; des Députés pour ne pas partager l'opinion publique et la laisser tout entière aux débats qui se sont ouverts hier devant elle sur le projet de collation des grades élaboré par M. Waddington, il s'est porgé jusqu'à mercredi prochain. Nous pourrions donc, tout à notre aise, compter les coups, applaudir et suivre sans distraction les péripéties de la comédie parlementaire qui se joue en ce moment à la Chambre des Députés, et dont le dénouement est aussi prévu que le mariage de Victorine et d'Arthur à la fin d'un vaudeville.

Feuilleton du Journal de Roubaix
du 3 Juin 1876.
— 36 —

Chevaliers de l'écritoire

XII. LA GRIPPE DE SATAN.
(Suite).
— C'est à partir de ce moment qu'il entre dans son rôle... L'oncle ne l'a pas conservé dans ses bureaux, mademoiselle Xavière ne l'a peut-être pas chassé de sa pensée... d'ailleurs, si Gabriel est pauvre mademoiselle de Mériadec est ruinée... Sa famille est de noble origine, et l'on ignore ce qu'était le père de Gabriel... Il a peut-être la prétention d'être ses aïeux à lui seul, à force de génie! En somme, cela se voit tous les jours, un garçon sans argent, doud seulement de courage, et notablement, loyalement attendu par une honnête fille qui trouve dans cette lutte fiévreusement soutenue une garantie de bonheur.
— Elle et lui! murmura Jean de Falais à voix basse.
— Enfin, après? dit Crotale, car ton histoire tourne à l'homélie.
— Après, nous quittons le théâtre avec tout le monde... Cet imbécile de Cajol m'empêcha d'entendre la pièce, et, le rideau tombé, nous allâmes souper... Des vins du Cap et des truffes... On avait saisi chez moi! j'étais en

Le projet Waddington sera violemment attaqué, non moins passionnément défendu, et finalement voté comme le veulent les gauches. En somme, il servira de thème à des variations oratoires, et ce sera tout. Mais le Sénat sera sans doute plus équitable. M. de Cassagnac est le premier entré en scène par un air de bravoure qui a blessé les oreilles de M. Germain Casse. M. de Cassagnac avait reproché au député radical certaines peccadilles libre-penseuses de sa jeunesse. Le coup avait porté juste et M. Germain Casse a été obligé de reconnaître qu'à cette époque il était allé trop loin.
M. Deschânel a répondu à M. de Cassagnac. M. Deschânel est un ancien normalien, un ancien professeur qui a gardé de son métier le ton rogue et la férule; il a donné sur les doigts à l'élève Cassagnac doctoralement tout en défendant le projet de loi attaqué par le député du Gers, et en lui déclarant que la liberté d'enseignement laissée par le ministre était plus que suffisante pour les conservateurs, et que tout ce que l'on pouvait faire pour eux, c'était de la leur maintenir.

Ce ton hautain a déplu à M. de Castellane, et ce n'est pas sans raison qu'il a répliqué à M. Deschânel que si lui et ses amis mutilaient — comme le veut le projet — la liberté d'enseignement, ils ne seraient plus en droit de dire ainsi qu'ils le prétendent, qu'ils représentent la justice et le droit, mais bien le despotisme et l'arbitraire.
Ainsi s'est terminée la première séance consacrée à la discussion du projet de collation des grades que l'on veut faire retourner à l'Etat. Aujourd'hui elle continuera et ne sera probablement pas terminée. Avant de l'aborder, la Chambre avait validé l'élection du prince Napoléon, élu député de la Corse. M. Paul de Cassagnac a voté contre.

Les publicistes et les financiers qui venaient au premier abord dans la révolution de palais accomplie à Constantinople une sauvegarde pour la paix de l'Europe, commencent à comprendre que, selon la spirituelle remarque d'un rédacteur du *Journal* « un malade atteint d'une pleurésie aiguë n'est pas sauvé par l'invasion d'une attaque de choléra. » Un mouvement de réaction s'est produit à l'encontre de l'enthousiasme qui avait éclaté à la nouvelle de l'avènement de Mourad V. On a compris que cette attaque du choléra révolutionnaire ne diminuait pas les autres chances de mort qui menacent l'Empire ottoman. Un sultan est remplacé par un autre sultan, comme nous le disions hier; mais c'est un régime qu'il faudrait remplacer par un autre régime. Or, pour le faire, il faudrait un homme de génie et à moins que Mourad V n'ait caché jusqu'ici dans le serail, des vertus et une intelligence supérieure nous ne voyons, Midhat et Khalil étant écartés, où la Turquie le trouvera.
On va, sans doute, à Constantinople investir promptement le nouveau sultan de l'autorité impériale, Mourad va ceindre le sabre d'Othman. Mais pendant qu'on se réjouira dans les mosquées et

chambre venait de me répondre que madame n'était pas visible et je me retirais, lorsque je distinguai les voix de madame Rumisard et de mademoiselle de Mériadec... la curiosité me retint une seconde de plus que ne le voulait l'étiquette, et M. Gabriel Lefèvre sortit du salon jaune, passa devant moi comme un inconnu, me salua sans me voir et descendit le perron.
— C'est cela, pensa Jean de Falais, je suis joué... Ah! c'est le moment de jouer la grande, la dernière partie, et malheur à qui la perdra!
— Il me semble, dit Crotale, que vous l'avez fait passer par toutes les phases de la Tentation desaint Antoine... depuis les ballerines jusqu'aux rêves du bonheur permis...
— Il n'a pas subi la dernière, cependant, fit observer Jean de Falais.
— Parbleu, si vous le mettez entre l'hôpital et la morgue!
— Il faut qu'il cède, il cédera! dit le rédacteur en chef.
— Mais vous, monsieur Auger, ajouta malignement Cajol, en votre qualité d'homme incorruptible, vous devriez défendre Lefèvre.
— Quelle grande nature, s'il était libre penseur! dit le Romain du XIX^e siècle.
Crotale se leva.
— Vous partez? demanda de Falais.
— J'ai ma chronique des salons à faire.
— Mettez du fiel et du piment dans l'histoire du banquier.

Nous concluons de tout cela que la paix de l'Orient, de l'Europe et par conséquent la paix entre les nations continentales n'est nullement affirmée par les événements qui se sont accomplis à Stamboul et que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement.
Nos lecteurs se souviennent sans doute que nous exprimions hier, la pensée que la Russie pouvait n'être pas étrangère à ces événements. Les journaux de Paris se sont hâtés d'affirmer au contraire, que la révolution a été dirigée contre l'influence russe. Ils fondent cette opinion sur ce que le triomphateur Midhat personnifié comme nous l'avons dit le fanatisme musulman.

Mais nous avons établi que ce n'étaient pas seulement les partisans de Midhat, mais aussi les partisans de Khalil, qui avaient trempé dans la conjuration. Or, Khalil et le général Ignatieff ont eu des rapports fréquents.
Si l'on veut enfin connaître toute notre pensée sur cette intrigue, digne plutôt des annales du Bas-Empire grec que de l'histoire contemporaine nous confesserons qu'à notre avis, la Russie est aujourd'hui plus près de réaliser la clause du testament de Pierre-le-Grand qui ordonne à ses successeurs de s'emparer de Constantinople, qu'elle n'en était avant la déposition d'Abdul-Aziz.
L'Angleterre partage, en réalité, cette opinion, puisqu'elle ne discontinuait pas ses armements, puisqu'elle met à flot de nouveaux navires, puisque le sous-secrétaire d'Etat M. Bourke refusait, mardi encore, de donner communication de la correspondance diplomatique relative aux affaires d'Orient.
On nous écrit de Versailles, 1er juin.
Ici toutes les émotions de la controverse sur la liberté de l'enseignement supérieur ayant été épuisées, *escomptées*, comme on dit dans la langue politique nouvelle que les reporters ont mise à la mode, on ne s'occupe que de l'affaire

Router. La loi de M. Waddington sera votée par la Chambre des députés, cela ne fait pas de doute. Elle ne sera discutée par le Sénat que dans quelque temps. C'est donc un sujet de disputes provisoirement épuisé. Il n'en est pas de même des questions multiples soulevées par le scandale dont nous avons assez souvent entretenu nos lecteurs ignorants qui régissent le cours des fonds publics à la Bourse de Paris se réjouissent croyant la domination turque sauvée par cette aventure, une dépêche de Raguse annonçait officiellement qu'une ligue offensive et défensive avait été conclue entre la Grèce, la Serbie, le Monténégro et la Roumanie. Au même moment et presque à la même heure, le général russe Tchernakoff prenait le commandement en chef de l'armée serbe et appelait pour servir sous ses ordres deux colonels détachés de l'état-major impérial de Saint-Petersbourg. Est-ce que le seul avènement de Mourad suffira pour disperser les éléments de cette ligue, en réalité plus offensive que défensive, que la diplomatie Gréco-russe a mis peut-être plusieurs années à grouper et à réunir! Il faudrait être bien présomptueux pour le supposer.

Ce blâme bien nettement formulé retombe indirectement sur M. Dufaure. Attaqué M. Dufaure dont le moindre défaut est de n'être point durand, se défendra et il est probable qu'en séance publique le foudre d'éloquence de Montpellier passera un mauvais quart d'heure. Si d'ailleurs par impossible M. Dufaure ne couvrirait pas le magistrat qui représente, en cette occurrence, la cour de Paris, ce magistrat et la cour de Paris se défendraient elle-même en jetant la plus grande clarté possible sur les débats.

Il est donc manifeste que l'affaire Rouvier qui n'était qu'un incident prend grâce au rapport de M. Lisbonne, un caractère fort grave et par conséquent acquiert un intérêt politique qu'à nos yeux elle n'avait pas.

Réception à l'Académie Française.

Hier, à 2 heures, a eu lieu la réception de M. Dumas. Le récipiendaire a fait l'éloge de M. Guizot dans la question de la liberté d'enseignement. M. Guizot dans la question de la liberté d'enseignement a été nommé magistrat, il montre comment la liberté d'enseignement peut se concilier avec toutes les régimes; en Allemagne, des universités nombreuses, complètes, opéraires accablées de la liberté intellectuelle, prennent possession de la liberté d'enseignement, sans le secours de la liberté politique, en Angleterre, ces diverses libertés marchent de front, vers le progrès; chaque congrès des institutions parlementaires amenant un mouvement correspondant dans les grandes universités, aux Etats-Unis, l'initiative privée ne connaît aucune entrave; en Belgique, la liberté politique précède les autres, enfantant des sa naissance la liberté intellectuelle et la liberté d'enseignement.
Après quelques mots sur le rôle politique de M. Guizot, M. Dumas termine ainsi:
« A l'heure suprême, au moment où sa belle âme allait se séparer de sa dépouille et terre, entouré de sa famille en pleurs, M. Guizot mourant, exprimait encore en quelques paroles entrecoupées les mêmes sentiments, les sentiments de toute sa vie... Il faut servir la France, c'est un grand pays, pays malade à servir, inconstant et incertain... mais il faut le bien servir!... »
M. St-René Taillandier a été appelé, par suite de la mort de M. de Rémsat, à répondre à M. Dumas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Président: M. Jules Grévy.
Séance du jeudi 1^{er} juin.
Aujourd'hui, l'affluence est considérable. Dès 1 heure, tous les tribunes sont au grand complet. Dans la tribune du Sénat: MM. de Francien, Béraud, Paris, Chabrol-Lacour, Tulin, Saligne, Mége, Foucher de Careil, Froulat, Audec.
Le président de l'Assemblée est fort entouré: MM. Laury d'Asson, Pascal Duprat, Duffay, Victor Lefranc, Allard, Keller, etc., viennent tout à tour s'entretenir avec lui. La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. Rogues déclare avoir voté pour la validation de l'élection de M. le prince de Lucinge. C'est par erreur que son nom a été omis.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 260 millions pour la continuation de la reconstruction de notre frontière et de notre matériel de guerre.

M. Thémisson de la Turmelière rend compte des opérations doctorales dans l'arrondissement de Basti (Corse) et demande l'admission de M. le comte Casabianca. Ces conclusions sont adoptées.

M. Azemar rend compte des opérations électorales dans l'arrondissement d'Ajaccio (Corse) et propose l'admission de M. le prince Jérôme Napoléon Bonaparte. Ces conclusions sont adoptées.

Toutefois, un double incident se produit. Lorsque le président met aux voix les objections du 11^e bureau tendant à la validation de l'élection de M. le prince Jérôme Napoléon, une voix s'écrie à gauche: « Pas prince! ». Ensuite, au vote par assis et levé, une seule main se lève contre la validation, c'est celle de M. Paul de Cassagnac. Cette manifestation isolée provoque à gauche des applaudissements ironiques.

Dans l'intervalle, MM. Dufaure et Waddington sont venus prendre place à leur banc. Le président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la collation des grades. (Mouvement général d'attention.)

C'est M. Paul de Cassagnac qui ouvre le débat. L'orateur débute par un mot qui menace de mettre le feu aux poudres. « Ce n'est pas, dit-il, comme imperialiste que je prends la parole. Des protestations s'élèvent sur tous les bancs de la gauche. L'orateur se reprend et dit: « Ce n'est pas comme homme appartenant à un parti politique, c'est comme catholique que je viens combattre le projet. » Ce n'est pas que l'orateur se fasse illusion sur le succès de son entreprise. Il se signale à l'officier d'une cause perdue d'avance. Du reste il compte, sinon sur la bienveillance du moins sur la patience de la majorité.

La question de la collation des grades ne doit pas être, comme le prétend le rapporteur après M. le ministre, placée sur le terrain politique; elle est une question morale et religieuse. La question est grave; elle intéresse la liberté de passer et la liberté de croire; elle a ceci de particulier qu'on y voit les autorités défendre la liberté contre les libéraux. (Bruit divers).
« Si s'étonne que le sentiment républicain soit en hostilité si vive avec la religion catholique à laquelle elle a emprunté sa devise: liberté, égalité et fraternité. Il est vrai que dans cette question de la collation des grades, on ne laisse à ses défenseurs, ni liberté, ni égalité, ni fraternité.

A-t-on aussi oublié que toutes les universités ont été fondées par l'Eglise? La liberté de l'enseignement supérieur est lancée et elle sera lancée dans un avenir prochain malgré l'hostilité et le despotisme de l'heure présente.

Il faudrait avoir la franchise de l'attentat qu'on veut commettre contre la liberté de l'enseignement supérieur (bruit à gauche). On cherche à atténuer le coup qu'on veut lui porter; mais personne n'ignore que le coup est mortel. La collation des grades est la sanction des études; elle est donc en réalité toute la loi.
Supprimez leur participation à la collation des grades, il ne restera aux Universités libres ni professeurs ni élèves. Le monopole universitaire, en ce qui concerne les examens de l'enseignement secondaire, n'a pas ces mêmes inconvénients; surtout en ce sens que les élèves ne sont pas examinés par leurs professeurs. Il n'en est pas de même pour l'enseignement supérieur et l'on sait avec quelles précautions il faut aborder les examens pour ne point heurter les opinions de certains professeurs.

Il y a, quoiqu'on en ait dit, plusieurs manières de savoir et d'apprendre.
Le rapport affirme que les droits acquis ne sont lésés en rien. Cette affirmation n'est pas exacte. Une seule université, celle de Paris, fonctionne; elle a 200 élèves, dont un certain nombre est en mesure de passer les examens.
Des dépenses considérables ont été faites aussi à Lyon, à Lille et à Angers où des facultés ont été fondées.

Il y a eu un contrat qui engage l'honneur de l'Etat. C'est sur la foi de l'Etat que ces institutions ont été fondées. Il est grave de les expropriar ainsi. On met moins de façon pour expropriar une fabrique d'allumettes.

Les pétitions qui ont été adressées à l'Assemblée sont nombreuses et méritent d'être traitées moins légèrement que ne l'a fait le rapporteur.
Il est dur de voir qu'au point de vue de la liberté la France n'est plus que la contrefaçon de la Belgique. (Très-bien à droite).
L'orateur examine l'état de la question en Belgique, où règne le système de la liberté absolue, après de longues années d'exercice des jurys mixtes. Il est constaté que ces jurys mixtes, loin d'abaisser le niveau des études, l'ont au contraire relevé dans ce pays. C'est l'opinion des esprits les plus éclairés et les plus compétents.

Il n'est pas exact de dire que, dans la situation actuelle, les droits de l'Etat soient lésés. L'Etat ne cède rien, il continue à conférer les grades et la participation des professeurs libéraux à l'examen ne lui enlève rien de ses droits.
Le rapport prétend que les professeurs libéraux n'ont à justifier d'aucun grade. C'est une erreur. Les professeurs doivent être docteurs. La loi l'exige; elle exige également la communication au recteur des programmes du cours. L'Etat n'est pas désarmé sous ce rapport.

L'orateur maintient que l'université ne répond plus au sentiment de la généralité des Français et se localise dans le matérialisme et l'athéisme. C'est là le danger de ce monopole qui a été combattu par des hommes politiques de tous les partis, comme une oppression pour les consciences.
M. Thiers lui-même déclare, dans une lettre à M. Madier de Montjau, qu'il ne voulait point sacrifier la liberté à l'université.

Un grand nombre de professeurs de cette université ont exprimé des opinions telles que beaucoup de parents de famille peuvent en concevoir de justes défiances. Ces opinions peuvent être enseignées, mais non pas aux frais de l'Etat.
On a vu, à propos de l'enterrement de M. Michelet, des étudiants se réunir et transformer les farces en une manifestation telle que beaucoup de parents de famille peuvent en concevoir de justes défiances. Ces opinions peuvent être enseignées, mais non pas aux frais de l'Etat.

On a vu, à propos de l'enterrement de M. Michelet, des étudiants se réunir et transformer les farces en une manifestation telle que beaucoup de parents de famille peuvent en concevoir de justes défiances. Ces opinions peuvent être enseignées, mais non pas aux frais de l'Etat.

Les preuves en ont été publiées dans certains journaux qui considèrent les républicains de la chambre comme des simples réactionnaires. (Bruit) C'est dans l'ordre. Après Danton, Robespierre, c'est le moment de Danton — moins l'audace. (Très-bien à droite!)
C'est le Congrès de Liège qu'on voudrait recommencer, ce congrès où il a été pris plusieurs résolutions qui furent trappées par le ministre de l'Instruction publique. Alors qu'il n'avait de compromis qu'une reconnaissance, (Réclamation à gauche). Les discours qui y furent tenus respiraient la haine la plus violente de la religion et de la société. On y proclamait l'athéisme le plus absolu. On y faisait appel à la force pour la destruction de la religion et de la société. L'un des orateurs les plus violents du Congrès de Liège siège sur les bancs de la chambre. (Bruit divers).

M. Villain dit que l'orateur fait une proposition défendue par le règlement. (Nouveau bruit).

M. P. de Cassagnac répond qu'il ne renonce à l'Assemblée. Il croit que ces paroles prononcées au dehors seraient maintenues ici. (Interruptions à gauche).

M. Germain Casse demande la parole. (Exclamations à droite).

M. le Président dit que l'orateur a le droit de rappeler les paroles d'un de ses collègues, mais que son insistance a un caractère de provocation regrettable. (Très-bien).

M. P. de Cassagnac répond qu'il serait plus modéré si les interruptions dans son discours n'étaient pas couvertes par l'autorité du président. (Bruit, cris à l'ordre).

M. le Président dit qu'il ne se sent nullement attenté par les paroles de l'orateur. (Applaudissements). Il s'efforce de réprimer les interruptions, mais cette tâche lui a été, d'autant plus difficile que l'orateur dans son discours, a semblé prendre à tâche de les provoquer. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre).

M. Paul de Cassagnac continuant son discours se refuse à comprendre l'idée de patrie comme elle a été affirmée au Congrès de Liège et à l'enterrement de Michelet. Liège —

— Soyez tranquille.
— Je te suis Crotale, dit Cajol en jetant le reste de son cigare.
— Comme saint Roch était suivi de son chien!
— Prenez garde que le chien ne vous saute aux jambes! riposta Cajol avec un mauvais rire.
— Nous lui mettrons une muselière, répartit Népomucène.
— C'est que s'écria Cajol, nous sommes ici à bonne école, il faut en convenir, et nous progressons joliment dans l'amour du mois. Dans aucune manufacture d'articles Premier-Paris, Nouvelles diverses, Variétés, Chroniques de théâtre, Revue des salons, on ne trouve le moyen de battre, d'aplatir, d'anéantir aussi proprement un homme que dans la glorieuse feuille à laquelle nous avons tous l'honneur de collaborer.

Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète! disent les musulmans; pour nous, M. de Falais est prophète éternel et nous sommes ses an baptistes! N'ire camaraderie a des serres crochues et des dents voraces. Nous sommes les requins du journalisme! Pas d'illusions, n'est-ce pas? Confessons-nous, nous sommes seuls. Notre feuille est grand format et nous restons souvent petit journal! Nous faisons semblant d'être des journalistes sérieux et nous sommes de la petite presse!

Vous vous trompez tout à l'heure, monsieur Népomucène Malandrin; on musèle les chiens domestiques, les chiens de chasse ou de salon, mais on ne musèle pas les molosses habitués à faire la

chasse à l'homme! donc, que le Crotale siffle et pique, et que le chien de saint Roch aboie, faute de mieux!
— Eu finissant ces mots, dits d'une façon moitié rancunière et moitié riante, Crotale et son séide sortirent.
Une demi-heure après le bureau était désert.

Jean de Falais venait de se rendre chez Rumisard.

XIII SILROUETTES

La lutte que Gabriel soutenait contre la misère devenait de plus en plus acharnée.

Il chercha, s'adressant à tous les bureaux de renseignements possibles, une place qui lui donnât du pain.
On lui répondit partout: — Patientez! attendez!

Il y avait longtemps déjà qu'il patientait, qu'il attendait.

Sur la planche de sapin de sa mansarde s'étagèrent les hautes piles de manuscrits, et quelques-unes de ces œuvres étaient réellement remarquables, inspirées. Mais qui les lisait? ne venaient-elles pas d'un inconnu? L'on a tant à faire déjà, quand il s'agit de s'occuper de gens célèbres, que ceux qui ne sont pas encore peuvent attendre, et attendre longtemps.

Lorsque Gabriel comparait quelques-uns de ses livres aux productions malsaines ou dangereuses qui reçoivent de la presse un bon accueil, il se disait avec un orgueil légitime:

— Que mon jour vienne et l'on jugera!
Mais il éprouvait parfois aussi, en dépit de son énergie, des découragements subits qui lui faisaient ajouter:
— Mon jour ne viendra jamais!
N'ayant pas l'espérance de pouvoir rendre ce qu'il aurait pu emprunter, il ne demandait de services à personne.

L'homme est ainsi fait: — possédait-il quelques louis dans sa poche, il dirait volontiers en riant à un ami: — Donnez-moi à déjeuner.

Est-il sans un sou, il n'ose pas même partager le souper le plus modeste, dans la crainte qu'on ne devine sa situation et que cette offre ne soit une aumône déguisée.

Gabriel en arriva à se dire: mangerais-je demain?
Il étouffait dans sa mansarde, il souffrait. L'air était tiède, l'automne dorait la cime des arbres, les feuilles commençaient à peine à tomber.

Gabriel se demanda où il irait.
— Allons! dit-il, l'auteur fatigué rendra une fraternelle visite au roi de la bohème lettrée! Je verrai la tombe de Mürger au cimetière Montmartre.

Il prit lentement le chemin de la rue des Martyrs.
Comme il passait devant le *Raisin doré* trois jeunes gens se sortaient. L'un d'eux se dirigea un peu obliquement vers Gabriel, car le déjeuner qu'il venait de faire n'avait pas été des plus sobres.

(A suivre).